

**Présents :** MM. Alexandra Ardiet, Christophe Demesmay, Edouard Euvrard, Thierry Morel, Eliane Poulnot, Thérèse Robert, Didier Salins

**Excusés :** MM. Isabelle Rebillot, Sandrine Sigonney, Gérard Thomas

**Absent :** M. François Guillaume

**Procurations :** de Mme Isabelle Rebillot à Mme Eliane Poulnot, de Mme Sandrine Sigonney à Mme Thérèse Robert et de M. Gérard Thomas à M. Christophe Demesmay

**Secrétaire de séance :** M. Christophe Demesmay

\*\*\*\*\*

*Le Conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2017.*

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

### **1- Démission de Madame Paulina Requena : devenir du troisième poste d'adjoint**

Des contraintes professionnelles ont obligé Paulina Requena à quitter notre village et à démissionner, à la fois de sa fonction de troisième adjointe au maire et de son mandat de conseillère municipale. L'assemblée tient unanimement à saluer l'engagement qui a été le sien pour la commune, en particulier au niveau de sa délégation aux affaires scolaires. Alexandra Ardiet, deuxième adjointe, propose de reprendre à sa charge les dossiers qui se rattachent à l'école et au périscolaire ; il est ainsi décidé, par 9 voix pour et 1 contre, de ne pas élire de nouvel adjoint.

### **2- Création d'une chaufferie bois et rénovation thermique de la salle polyvalente : marché de maîtrise d'œuvre**

Parmi les cinq offres qui ont été réceptionnées en mairie dans le cadre de la maîtrise d'œuvre liée aux travaux thermiques de la salle polyvalente, les critères prédéfinis avec notre assistant à maîtrise d'ouvrage ont permis de retenir la candidature de Monsieur Philippe Donzé, architecte, pour un montant de prestation s'élevant à 30 474.08 € hors taxes.

### **3- Création d'une chaufferie bois et rénovation thermique de la salle polyvalente : appel à projet Effilogis**

Dans la continuité des autres aides publiques déjà sollicitées et dans l'hypothèse où les travaux réalisés sur la salle polyvalente permettront d'atteindre les critères d'un Bâtiment Basse Consommation, le Conseil municipal, par 9 voix pour et 1 abstention, lance un appel à projet Effilogis auprès de la Région.

L'aide Effilogis attendue s'élève à 66 872 € pour une dépense globale estimée à 385 226 € hors taxes.

### **4- Mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)**

Courant 2014, l'Etat a décidé de réformer le régime indemnitaire des trois fonctions publiques (d'Etat, Territoriale et Hospitalière) avec la volonté de définir le montant des primes attribuées aux agents sur des critères rationnels, fondés sur leur valeur professionnelle.

Théoriquement obligatoire en janvier 2017, ce nouveau régime n'a pas pu être mis en place dans les collectivités territoriales en raison de l'absence de certains décrets d'application à l'époque, le dernier qui concerne les agents en poste dans notre Commune n'étant paru qu'en août 2017.

Afin de répondre aux attentes du gouvernement en matière de régime indemnitaire et considérant que tous les textes s'appliquant aux agents de notre collectivité sont désormais parus, le Conseil municipal décide donc unanimement de mettre en place le R.I.F.S.E.E.P. (définition dans le titre du paragraphe) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **5- Révision d'aménagement de la forêt communale**

Après un long travail d'élaboration, établi en concertation avec la Commune, l'Office National des Forêts a récemment présenté au Conseil municipal le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale pour la période 2017-2036. Ce projet, qui doit faire l'objet d'une délibération pour aboutir, est validé par l'assemblée.

## **6- Décisions budgétaires modificatives**

### Sur le budget assainissement

En raison d'un problème de remontées d'eaux usées chez certains particuliers, un test à la fumée a dû être réalisé afin de déterminer l'origine du phénomène.

La prestation n'ayant pas été prévue au budget 2017, il s'avère nécessaire d'ajouter 1 000 € de crédits sur le compte correspondant à la dépense pour mandater la facture.

L'opération se traduisant par un simple virement de crédits de compte à compte, elle n'induit aucun impact sur les équilibres budgétaires.

### Sur le budget principal

Afin de remplacer un ordinateur qui vient de tomber en panne à la mairie (et dont le coût de réparation s'avère trop élevé pour un matériel âgé de 17 ans) et d'acquérir le certificat électronique nécessaire à la dématérialisation obligatoire des actes administratifs, il est procédé à un virement de crédits de 1 000 € de l'article 2184 (mobilier) à l'article 2183 (matériel de bureau et informatique).

## **7- Avenant au contrat de fourniture des repas de cantine périscolaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2018**

Lors de la réunion du Conseil municipal de novembre, une délibération avait été prise afin de valider un avenant au contrat de fourniture des repas avec la Cuisine d'Uzel pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2017 (au tarif de 3.25 € hors taxes le repas).

Un nouvel avenant est passé avec ce prestataire qui maintient le même tarif pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2018.

Pour rappel : Ce prix correspond au montant du repas acheté par la Commune à la Cuisine d'Uzel et non à celui du repas facturé aux familles qui inclut, en plus du coût lié à l'achat des repas, les frais de personnel, les frais d'entretien du bâtiment et les frais de consommables (eau, électricité, chauffage...).

## **8- Prise de compétence en matière de Zone d'Activité Economique (Z.A.E.) : modalité de mise à disposition et de cession de biens**

En application de la Loi N.O.T.Ré. (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon doit procéder aux transferts de biens nécessaires à l'exercice de la compétence. Les modalités de mise à disposition et de cession des Z.A.E. existantes ou à aménager (entre les Communes et la C.A.G.B.) sont définies dans un rapport de Conseil communautaire qui fait l'objet d'une validation par le Conseil municipal.

\*\*\*\*\*

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **• Fermeture du secrétariat**

Pendant les vacances de Noël, le secrétariat sera fermé du samedi 23 au jeudi 28 décembre inclus (réouverture le samedi 30).

- **Réunion de la Commission de Suivi du Site SEVESO (C.S.S.)**

La réunion annuelle de la C.S.S. du dépôt pétrolier de Gennes s'est tenue le vendredi 15 décembre à la salle du Conseil municipal, avec comme sujet principal, les travaux de sécurisation qui seront réalisés dans le courant de l'année 2018. Sont en effet prévus :

- un compartimentage des bacs
- une pose de gabions sur les merlons qui entourent les zones de stockage d'éviter tous risques d'effet de vague en cas de rupture de cuve.

- **Cérémonie des Vœux du Maire**

La cérémonie des Vœux du Maire 2018 se tiendra le samedi 20 janvier à partir de 11h00 dans les locaux de la salle polyvalente.

- **Communication des informations par la Commune : petit rappel**

En dehors de quelques cas particuliers liés aux procédures qui encadrent certains marchés publics, les communes de la taille de la nôtre n'ont l'obligation de diffuser leurs informations que par le biais d'un affichage sur le panneau de la mairie. Toute autre forme de communication s'avère en effet à l'heure actuelle totalement facultative.

Suite aux récentes coupures d'électricité, certains administrés qui n'ont pas Internet ont demandé à ce que les informations de ce type leur soient communiquées par la mairie. Elles l'ont toutefois légalement été par un affichage au panneau, comme cela a toujours été le cas. Une diffusion de ce genre d'élément par le biais d'une distribution dans les boîtes à lettres s'avère impossible d'un point de vue logistique sans un surcoût évident pour la collectivité (d'autant que le seul organisme qui possède l'obligation légale d'informer les abonnés au service d'électricité d'une coupure programmée s'appelle Enedis...)

En dehors de l'affichage légal, notre collectivité tente de communiquer au mieux avec les outils qu'elle a en sa possession (courriers électroniques, site Internet, distribution des comptes rendus papier de conseils municipaux chez certains administrés qui en ont fait la demande...). Bien que ces moyens de communication ne parviennent pas à toucher en permanence tous les habitants du village, chacun peut, s'il le souhaite, consulter régulièrement les informations apposées au panneau d'affichage de la mairie. Pour des questions d'organisation et de coût, la Commune se limitera donc, en l'absence d'une évolution notable de ses moyens et de la législation, aux modes de diffusion existants.

- **Assemblée Générale de l'association A.G.R.I.S.S. de Gennes** (*Association d'un Groupe de Riverains du Site Seveso – dépôt pétrolier*)



L'Assemblée Générale de l'association se tiendra le **Judi 21 Décembre 2017 à 20 h 00 à la salle du Conseil municipal (salle polyvalente)**.

Cette association a été créée en 2009 lors de la mise en place du P.P.R.T. (Plan de Prévention des Risques Technologiques) à cause de la dangerosité et des risques d'accidents éventuels générés par le dépôt pétrolier de Gennes. Elle a, de cette façon, un droit de regard sur le fonctionnement et la sécurité imposée par la préfecture à l'entreprise et, en retour, un devoir d'information à ses adhérents.

Elle participe une fois par an à la Commission de Suivi du Site et ne manque pas de relayer toute demande émanant des adhérents. Ainsi, une enquête sanitaire a été réalisée en ce qui concerne les émanations de pétrole récurrentes dans le village et, à la demande de l'association, l'Agence Régionale de la Santé a été mandatée par les services de l'Etat pour approfondir cette étude. Chaque nuisance olfactive est transmise et enregistrée à la demande de l'association. Des réponses techniques ont ainsi pu amoindrir ces problèmes.

La sécurité inhérente à la proximité du pipe-line, traversant le village et de nombreuses propriétés, fait l'objet d'une vigilance constante depuis l'instauration de ce P.P.R.T.

Nous sommes écoutés et entendus lors de ces réunions.

Le poids d'une association de défense étant proportionnel au nombre de ses adhérents, j'invite toute personne, du village ou riveraine, intéressée par notre démarche, à nous rejoindre lors de cette Assemblée Générale.

### **Ordre du jour :**

Pour des raisons de contraintes dans le temps, le compte-rendu de la réunion de la C.S.S. (Commission de Suivi du Site) du 15 décembre se fera avant l'Assemblée Générale.

- Rapport moral
- Rapport financier
- Election du bureau
- Adhésions et renouvellements (1 € /an)
- Questions diverses suivies du pot de l'amitié

Je compte sur votre présence ; à bientôt.

Thérèse Robert, présidente

#### • **Communication du Comité des Fêtes**

Cette année encore le comité recevra le Père Noël le vendredi 22 décembre pour sa tournée dans le village à la rencontre des enfants et de leurs parents. Vin chaud et papillotes seront distribués gratuitement. La tournée débutera à 18 h au carrefour rue des Vignes/rue du Groseillier comme les années précédentes avant de se poursuivre dans tout le village. Il vous suffira de tendre l'oreille pour entendre le son des cloches et des chants de Noël et venir à notre rencontre. Nous espérons vous accueillir très nombreux.

\*\*\*\*\*

*La prochaine réunion du Conseil municipal est programmée le vendredi 19 janvier 2018 à 20h00.*

\*\*\*\*\*

**BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE A TOUTES ET A TOUS !**

